



TROISIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Résultats de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale des Nations Unies
sur le Sommet mondial pour le développement
social et au-delà: le développement social
pour tous à l'heure de la mondialisation
(Genève, 26-30 juin 2000)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Examen des activités et des résultats	2
1. Session extraordinaire	2
2. Forum Genève 2000	6
III. Implications pour l'OIT	7

I. Introduction

1. La vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement pour tous à l'heure de la mondialisation» s'est tenue au Palais des Nations à Genève du 26 juin au 1^{er} juillet 2000. La proposition visant à tenir au cours de l'année 2000 une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social de 1995 avait été formulée au cours du Sommet lui-même et avait été approuvée ultérieurement par l'Assemblée générale.
2. La délégation de l'OIT était conduite par le Directeur général et comprenait une délégation tripartite du Conseil d'administration composée de S. E. l'ambassadeur Amorim, Président du Conseil d'administration, de M. Thüsing et de Lord Brett. La session extraordinaire a réuni quelque 2 000 membres de délégations de 178 pays, des représentants de 56 organisations intergouvernementales, 1 200 personnes représentant 500 organisations non gouvernementales, 420 membres des médias et des membres du personnel des Nations Unies et du personnel local.
3. Bien que certains groupes – en particulier certaines ONG – se soient déclarés quelque peu déçus des résultats de la session extraordinaire, elle a permis de faire avancer les travaux dans le domaine du développement social, non seulement en réaffirmant la ferme volonté de la communauté internationale de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, mais aussi grâce à une série d'initiatives nouvelles destinées à assurer leur pleine application. Le document final adopté par consensus le 1^{er} juillet comprend une déclaration politique sur la nécessité de faire en sorte que nos sociétés deviennent plus équitables, socialement plus justes et davantage centrées sur l'être humain, passe en revue les faits qui se sont produits depuis le Sommet mondial pour le développement social et propose un large éventail d'initiatives nouvelles.
4. En tout, la session extraordinaire a adopté quelque 40 initiatives nouvelles et accords internationaux en vue d'une action. Pour la première fois, un de ces accords porte sur une cible mondiale de réduction de la pauvreté, qui consiste à réduire de moitié le nombre des personnes vivant dans une pauvreté extrême avant 2015. La session extraordinaire a non seulement appuyé et encouragé les travaux en cours du système des Nations Unies, mais elle a également réussi à combiner les propositions d'initiatives nouvelles avec la volonté politique indispensable à leur mise en œuvre. Compte tenu du fait que la Déclaration de Copenhague insistait sur la nécessité d'instaurer un cadre pour intégrer les politiques économiques, culturelles et sociales, et que le Programme d'action soulignait l'importance d'une approche intégrée de cette mise en œuvre, de réels efforts ont été accomplis pendant la session et ses travaux préparatoires, non seulement pour élaborer une vision intégrée du développement social, mais aussi pour la traduire en un nombre déterminé d'initiatives concrètes et réalisables. Ce résultat répond aussi à l'appel lancé par l'OIT dans le cadre de sa contribution aux travaux préparatoires en vue d'une approche plus cohérente et plus intégrée de l'élaboration des politiques.
5. Il est particulièrement encourageant de constater que certaines de ces initiatives étaient fondées sur des propositions soumises par l'OIT au cours des travaux préparatoires. Le document final reconnaît la valeur des normes et principes de l'OIT, et les préoccupations de l'Organisation y sont bien prises en considération; il met en évidence le rôle central joué par l'emploi et les questions de travail dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que la pertinence de l'ordre du jour de l'OIT pour le développement économique et social. Particulièrement importante à cet égard est l'approbation explicite, par la communauté

internationale, du programme de l'OIT sur le travail décent et des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation.

6. Outre qu'elle a participé activement aux travaux de la session extraordinaire, l'OIT s'est totalement impliquée dans le forum organisé par le gouvernement suisse intitulé: «Genève 2000: construire la prochaine étape du développement social» qui a permis l'échange et le partage de données d'expérience par le biais d'activités spéciales organisées par des gouvernements, des organisations internationales, des syndicats, des entreprises, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs s'intéressant aux questions de développement. Au total, plus de 6 000 personnes ont participé à Genève aux activités liées à la session extraordinaire.

II. Examen des activités et des résultats

1. Session extraordinaire

7. Entre le 26 et le 30 juin, les séances plénières ont été le cadre d'échanges de vues sur la mise en œuvre des engagements pris à Copenhague. Cent quatre-vingt-trois orateurs ont pris la parole, parmi lesquels 163 représentants de gouvernements, 11 observateurs et neuf représentants d'organisations non gouvernementales. On trouvera sur l'Internet les allocutions prononcées au cours de la séance d'ouverture et des neuf séances plénières qui ont suivi¹.
8. Comme l'a recommandé le Comité préparatoire, les participants à la session extraordinaire ont créé un Comité plénier. Suite à l'adoption du programme de travail qui avait été proposé, les délégués ont écouté les propositions d'initiatives nouvelles des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies et des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le 26 juin, le Directeur général a pris la parole devant la session extraordinaire au nom de l'OIT. Sa déclaration peut être consultée sur l'Internet². Le Directeur général a également présidé l'une des trois tables rondes de haut niveau («Promotion du plein emploi»), organisées au cours de la session extraordinaire.
9. Le Comité plénier a décidé de créer trois groupes de travail, l'un étant chargé d'examiner et de résoudre les problèmes en suspens dans la partie I (déclaration politique) et les deux autres d'apporter la dernière main à la partie III (interventions et initiatives nouvelles) du projet de texte. La partie II (examen et évaluation d'ensemble) du document avait déjà été approuvée cette année au cours de la 38^e session de la Commission du développement social des Nations Unies. Ces groupes de travail se sont réunis en même temps qu'avait lieu l'échange de vues en séance plénière. Le Comité plénier a achevé ses travaux le 1^{er} juillet et est parvenu à un accord sur tous les points litigieux entre crochets. Lors d'une séance de conclusion qui a eu lieu l'après-midi, le document final a été formellement adopté par consensus³.

¹ <http://www.unog.ch/ga2000/socialsummit/speeches/speeches.htm>

² <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2000/c+52606.htm>

³ Document A/S-24/8/Rev.1.

10. Le texte officiel du document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 1^{er} juillet est disponible sur l'Internet⁴. Certains points importants qui intéressent particulièrement l'OIT sont résumés brièvement dans les paragraphes ci-après. Un tel résumé ne peut naturellement rendre pleinement compte de la teneur du texte adopté par la session extraordinaire, qui mérite d'être lu dans son intégralité⁵.
11. Dans la brève déclaration politique (partie I du document), les Etats Membres réaffirment leur ferme intention et leur volonté résolue de donner suite à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague et réaffirment leur détermination à éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi et l'emploi productif et favoriser l'intégration sociale. Ils insistent sur le fait que «la mondialisation et les avancées rapides et incessantes des technologies offrent des possibilités sans précédent de promouvoir le développement économique et social. Mais elles soulèvent encore de graves difficultés: généralisation des crises financières, insécurité, pauvreté, exclusion et inégalités au sein de chaque société et entre les nations.» D'après le texte, «aussi longtemps que toutes les nations ne connaîtront pas les bienfaits du développement économique et social, un nombre croissant de peuples, de pays et même de régions entières demeureront marginalisés».
12. Les Etats Membres considèrent le «plein respect des principes et droits fondamentaux au travail et les droits des travailleurs migrants» comme l'un des «éléments essentiels de la réalisation d'un développement durable centré sur l'être humain», et réaffirment que «même si le développement social est une responsabilité nationale, il ne peut être assuré sans l'engagement et les efforts collectifs de la communauté internationale». La nécessité de «trouver des solutions efficaces, équitables, orientées vers le développement et durables à la charge que constituent pour les pays en développement leur dette extérieure et le service de leur dette» est dûment reconnue, ainsi que celle d'offrir des moyens de «formation permettant d'acquérir les compétences nécessaires dans l'économie du savoir». La session extraordinaire a également reconnu qu'il importe de «renforcer les partenariats, selon les besoins, entre le secteur public, le monde des affaires et les autres acteurs concernés de la société civile».
13. La déclaration politique fait également référence, entre autres, aux graves menaces que le VIH-SIDA fait peser sur la santé, la paix, la sécurité et le bien-être; au renforcement de la solidarité avec les peuples vivant dans la pauvreté; à l'attention particulière qu'il convient de porter à l'Afrique et aux pays les moins avancés; à la nécessité d'«entreprendre un large éventail de réformes en vue de créer un système financier international renforcé et plus stable» et d'«un suivi coordonné de tous les sommets et grandes conférences»; et à l'attachement des Etats Membres «au principe du développement social, y compris la justice sociale pour tous dans une économie de plus en plus mondialisée».
14. Les préoccupations de l'OIT sont bien prises en considération dans l'examen et l'évaluation d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (partie II du document). Cet examen et cette évaluation montrent que «les pays ont lancé nombre de nouveaux programmes et politiques». Toutefois, «il faudra pour réaliser les objectifs fixés lors du Sommet que tous les acteurs ... mènent une action plus large et plus décisive et adoptent des approches plus novatrices». Les participants à la session extraordinaire ont fait valoir que «depuis la réunion du Sommet, la mondialisation fait qu'il est plus difficile de tenir les engagements pris et de réaliser les objectifs arrêtés» et ont reconnu «qu'une action collective est indispensable pour anticiper et contrebalancer les

⁴ <http://www.un.org/esa/socdev/geneva2000/index.html>

⁵ Document A/S-24/8/Rev.1.

conséquences sociales et économiques négatives de la mondialisation et en maximiser les avantages pour tous les membres de la société, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux». Sur les treize objectifs adoptés lors du Sommet social de 1995, neuf avaient comme date cible l'année 2000, et les données disponibles indiquent que «les progrès dans ces domaines demeurent peu satisfaisants». Pour les participants à la session, «la lutte contre la pauvreté a enregistré des résultats contrastés. Il y a bon nombre de pays où les effectifs des miséreux ont augmenté depuis 1995.»

15. Les participants à la session extraordinaire ont reconnu que, «globalement, on n'a progressé que lentement et de manière inégale, depuis le Sommet, pour ce qui est de réduire le chômage mais les pouvoirs publics et la société civile, secteur privé compris, se préoccupent plus de l'objectif du plein emploi et des politiques visant l'expansion de l'emploi». Les délégués ont salué le travail accompli par l'OIT depuis 1995, en particulier l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Les participants ont fait observer qu'«un nombre croissant de personnes sont touchées par la pauvreté en raison de la répartition inéquitable des chances, des ressources et des revenus et des inégalités dans l'accès à l'emploi et aux services sociaux» et que «dans de nombreux pays, le fossé se creuse entre ceux qui ont de bonnes situations, avec des revenus confortables et ceux qui occupent des emplois mal rémunérés et précaires, avec une protection sociale insuffisante. Les femmes et les fillettes, qui sont toujours en butte à la discrimination et à l'exclusion, sont particulièrement défavorisées à cet égard.»
16. Le texte évoque également, entre autres: la nécessité d'élaborer des directives nationales et régionales «en donnant aux termes «productivité» et «efficacité» un sens large, afin de procéder à des évaluations approfondies des coûts économiques et sociaux du chômage et de la pauvreté en vue de faciliter l'application de stratégies appropriées pour la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté»; l'importance de l'enseignement et de la formation professionnelle; «la discrimination persistante contre les femmes sur le marché du travail» et le fait que «le travail non rémunéré des femmes reste ignoré et [que] la comptabilité nationale n'en porte pas trace»; la nécessité d'adopter un large éventail de politiques ciblées pour la protection des travailleurs immigrants et migrants; l'accroissement du travail occasionnel et informel depuis le Sommet; la nécessité d'intégrer des politiques de soutien du revenu à des programmes de stimulation du marché du travail, et la contribution du dialogue social au développement social et économique.
17. Le document (partie III) contient toute une série de propositions d'interventions et d'initiatives nouvelles qui touchent à de nombreux domaines intéressant l'OIT. Pour la première fois, le programme de l'OIT sur le travail décent et les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation ont été approuvés par l'ensemble de la communauté internationale. Les Etats Membres reconnaissent par ailleurs la nécessité «d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi» et d'«appuyer la tenue ... d'une conférence mondiale sur l'emploi sous l'égide de l'OIT». Ils s'engagent à «poursuivre les efforts en vue de ratifier ... et d'appliquer pleinement les conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux des travailleurs», à «respecter, promouvoir et appliquer les principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT» et à «apporter un appui et participer à la campagne mondiale pour l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants, notamment en encourageant la ratification universelle et l'application de la convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants». Les Etats Membres insistent sur «la nécessité de renforcer la coopération entre l'OIT, l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres partenaires» dans la lutte contre le travail des enfants. Ils encouragent «le secteur privé à respecter les droits fondamentaux des travailleurs tels qu'ils sont réaffirmés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail». Ils s'engagent aussi à «envisager la possibilité d'organiser, en 2002, sous l'égide de l'OIT, une manifestation de grande ampleur sur le secteur non

structuré» (le secteur informel). L'accent est mis sur le rôle joué par l'OIT dans la mise au point d'une «série de mesures de soutien aux personnes travaillant dans le secteur non structuré, notamment en ce qui concerne les droits reconnus par la loi, la protection sociale et l'accès au crédit» et le renforcement des «modalités d'affiliation aux systèmes de protection sociale ... pour répondre aux besoins des personnes exerçant des formes d'emploi souples».

18. L'OIT devrait aussi assister les gouvernements nationaux dans d'autres domaines liés à l'objectif du plein emploi, tels que la réévaluation des politiques macroéconomiques de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté; les questions d'emploi propres aux jeunes; la création d'un environnement propice au dialogue social; l'accroissement des possibilités d'emploi productif, «l'accent étant particulièrement mis sur les petites et moyennes entreprises»; la promotion de l'égalité entre les sexes et l'élimination des discriminations sur le marché du travail fondées sur le sexe; la protection des travailleurs migrants; la mise en place de systèmes de protection sociale ou le renforcement des systèmes existants, et l'adoption et/ou le renforcement de la législation ou des autres mécanismes permettant de fixer les salaires minima.
19. Les préoccupations de l'OIT apparaissent également dans les accords liés à «l'interaction constructive des politiques économiques, sociales et de protection de l'environnement»; à l'instauration de «mécanismes d'évaluation ... et de suivi continu des répercussions sociales des politiques économiques»; à la réalisation d'«évaluations approfondies des coûts économiques et sociaux du chômage et de la pauvreté»; à la réduction des «répercussions négatives des turbulences financières internationales sur le développement social et économique» et à la nécessité d'encourager la responsabilité sociale des entreprises.
20. Les délégués ont mis l'accent sur la relation évidente qui existe entre la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois, s'inspirant en cela de l'approche de l'OIT retenue dans la contribution du Directeur général à la deuxième session du Comité préparatoire, intitulée «Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée»⁶. Ce document préconise l'intégration totale des objectifs de croissance de l'emploi et de réduction de la pauvreté dans les politiques macroéconomiques; l'accès des populations vivant dans la pauvreté à la formation et aux programmes de microcrédit; le recours aux politiques de l'emploi, y compris l'emploi indépendant, pour réduire la pauvreté; le développement des petites et moyennes entreprises; l'amélioration de la productivité et des conditions de travail dans le secteur informel; le développement des coopératives et des systèmes de protection sociale en faveur des personnes vulnérables et sans protection.
21. D'autres initiatives nouvelles relevant du mandat et des préoccupations de l'OIT portent sur l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées; les droits et la protection des migrants; l'intégration sociale à la suite d'un conflit; la contribution des peuples indigènes; la démarginalisation des femmes, notamment leur participation accrue au marché du travail; la conciliation de la vie professionnelle et familiale; la formation et les techniques nécessaires dans une économie fondée sur le savoir; le VIH-SIDA; l'évaluation de l'incidence sociale des programmes d'ajustement structurel; la génération, sur le plan intérieur, de recettes permettant de financer les services sociaux; la recherche de ressources nouvelles pour le développement social et le lancement d'une campagne mondiale d'éradication de la pauvreté.

⁶ <http://mirror/public/french/standards/relm/gb/docs/gb277/pdf/esp-3-add1-a.pdf>

2. Forum Genève 2000

22. L'OIT a été par ailleurs étroitement associée au Forum Genève 2000 organisé par les autorités suisses. Une grande partie des 200 activités organisées ont eu lieu au siège de l'Organisation, qui a ainsi connu un afflux de visiteurs sans précédent et proposé un programme d'information et d'événements culturels fort animé qui lui a permis de faire passer son message au monde. Tout au long de la semaine, l'OIT a reçu des délégués et des participants qui ont pu se familiariser avec ses travaux, s'entretenir avec des experts de la maison et obtenir des informations et des conseils techniques. Chaque programme de l'OIT a contribué pleinement à l'événement en faisant appel à des moyens d'information et de communication novateurs.
23. L'OIT a organisé elle-même une série de manifestations dans le cadre de sa contribution au forum. Il s'agissait de 16 ateliers portant sur un large éventail de questions, qui ont permis de discuter ouvertement de sujets très importants pour la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre du Programme d'action de Copenhague. Ces ateliers ont été également l'occasion d'examiner les derniers faits nouveaux dans le domaine du progrès social et les initiatives nouvelles qui pourraient être envisagées pour donner suite à ce programme. Parmi les orateurs et intervenants se trouvaient d'éminents spécialistes, de hauts responsables de gouvernements et d'organismes multilatéraux, des représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs et des militants d'institutions de la société civile⁷.
24. Le Directeur général a présidé l'un des ateliers intitulé «Inclure les exclus dans l'économie mondiale» et est intervenu lors de plusieurs réunions organisées dans le cadre du forum, en particulier le symposium de haut niveau intitulé «Partenariats pour le développement social à l'heure de la mondialisation», organisé par le pays hôte. Il a pris la parole devant le groupe I («Assurer un travail et des conditions de travail décentes»), abordant la question d'une «adhésion multilatérale au travail décent». En ses qualités de Directeur général du BIT et d'initiateur du Sommet mondial pour le développement social de 1995, M. Somavia a participé activement à une série de séminaires, de conférences de presse, de séances d'information, de cérémonies officielles et de réunions avec des parlementaires, des délégués et des représentants d'autres organisations internationales, et à nombre d'activités destinées à promouvoir les travaux de l'OIT. Des représentants de l'Organisation ont été également invités à participer en tant qu'intervenants ou orateurs à des réunions organisées par diverses institutions.
25. L'OIT a pris plusieurs autres initiatives, dont la mise à disposition d'un cyberspace et la création, en collaboration avec les Nations Unies, d'un CD-ROM contenant une documentation et des informations exhaustives sur les activités destinées à donner suite au Sommet mondial pour le développement social et passant en revue les mesures prises pour donner suite à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague. Des copies de ce CD-ROM ont été fournies à tous les participants. Des stands d'information sur l'OIT sont restés ouverts en permanence dans le bâtiment du BIT et dans d'autres locaux accueillant le Forum Genève 2000, auprès desquels on pouvait se procurer de la documentation et des progiciels multimédias.
26. Enfin, l'OIT a apporté son concours aux autorités suisses et genevoises pour l'organisation de plusieurs manifestations publiques destinées à appeler l'attention sur la situation des enfants qui travaillent dans des conditions abusives et à favoriser une action mondiale pour

⁷ Pour de plus amples informations, voir le site Web de l'OIT consacré à la session extraordinaire: <http://www.ilo.org/geneva2000>.

mettre fin au travail des enfants. Elle a organisé une cérémonie à laquelle a participé M. Pascal Couchepin, Conseiller fédéral de la Suisse qui, au nom des autorités de son pays, a signé divers instruments de l'OIT, notamment la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, en présence d'enfants de plusieurs pays qui ont chanté et lâché des ballons en signe de solidarité avec les enfants qui travaillent. En coopération avec la ville de Genève et avec l'appui du gouvernement italien, une émouvante cérémonie a été organisée au Victoria Hall, au cours de laquelle des enfants ont donné un concert. Parmi les autres activités organisées avec la coopération de l'OIT, on peut citer un festival du film sur le développement social, des projections vidéo et une exposition impressionnante illustrant la remarquable contribution de la ville brésilienne de Curitiba à la protection de l'environnement et au développement social.

III. Implications pour l'OIT

27. Le document final apporte un solide appui aux vues et aux objectifs de l'OIT. Les préoccupations de l'Organisation, ses normes et ses principes sont dûment reconnus dans les trois parties du document, et nombre de ses propositions relatives à des initiatives nouvelles ont été entérinées par la session extraordinaire. Ce résultat est dû en grande partie à la participation très substantielle de l'Organisation aux travaux préparatoires et au fait que les mandants de l'OIT des trois groupes ont joué un rôle très actif tant pendant la préparation que pendant la session elle-même. Surtout, il est dû à la reconnaissance de plus en plus marquée par la communauté internationale du fait que l'emploi et les questions sociales sont au centre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
28. En donnant son aval au programme du travail décent, la session extraordinaire reconnaît que l'un des objectifs prioritaires de l'économie mondiale devrait être d'offrir la possibilité à tous les hommes et les femmes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Le résultat de la session extraordinaire renforce la dimension du programme mondial de l'OIT sur le travail décent en tant que moyen stratégique de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de promouvoir l'intégration sociale, tout en donnant effet à une approche plus intégrée des politiques économiques et sociales dans une économie mondiale de plus en plus intégrée.
29. La plupart des initiatives qui appellent à une action spécifique de la part de l'OIT sont déjà incorporées dans les activités menées à bien dans le cadre du programme des travaux ordinaires de l'Organisation. Le programme global des activités de l'OIT dans les années à venir constituera la base de sa réponse à Copenhague+5. L'approche intégrée prônée par la session extraordinaire sera articulée principalement sur quatre axes qui se renforcent mutuellement:
- i) L'organisation du Forum mondial de l'emploi en novembre 2001, initiative déjà adoptée par le Conseil d'administration et appuyée par la session extraordinaire, qui revêtira une importance particulière pour la mise en œuvre de ses résultats. L'objectif de la tenue de ce forum a été défini comme suit: «passer en revue les questions d'emploi les plus importantes et chercher des façons nouvelles et novatrices de favoriser la création d'emplois de qualité, conformément aux engagements pris au Sommet mondial pour le développement social»⁸.
 - ii) L'accent sera mis sur la reconnaissance par l'Assemblée générale des dimensions internationales de l'emploi et la nécessité de mettre au point une stratégie

⁸ Voir document GB.279/ESP/5.

internationale cohérente et coordonnée en la matière. Au niveau national, l'OIT continuera d'aider les pays qui le demandent à formuler leurs stratégies pour atteindre les buts fixés par la session extraordinaire. Une nouvelle série d'examen par pays de la politique de l'emploi, effectuée en 2000-01, constituera une contribution majeure à l'élaboration du cadre global pour l'emploi qui doit être discuté lors du Forum mondial de l'emploi.

- iii) L'initiative lancée par le Directeur général en vue de mettre en œuvre le travail décent au niveau national sera essentielle à l'application du programme de l'OIT auquel la session extraordinaire a donné son aval. Il s'agira d'une activité intersectorielle intégrée menée dans des pays choisis, qui constituera un nouvel élément important dans l'effort général du Bureau pour faire avancer le travail décent.
- iv) En soulignant le lien très fort qui existe entre la réduction de la pauvreté et l'emploi, la session extraordinaire a appelé l'OIT à jouer un rôle prééminent en vue de donner effet au souci de la communauté internationale de réduire la pauvreté par la mise en œuvre du programme du travail décent. Le Bureau poursuivra ses efforts pour s'assurer que les objectifs stratégiques de l'OIT sont au centre du développement national et international et des stratégies de réduction de la pauvreté. A cet égard, il poursuivra sa collaboration avec la Banque mondiale dans la mise en œuvre, au niveau national, du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), centré sur le rôle du travail décent dans la réduction de la pauvreté.

30. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation discutera, à sa présente session, d'un cadre d'études sur les politiques intégrées propres à assurer une meilleure répartition des avantages de la mondialisation⁹. Les discussions du groupe de travail fourniront de nouveaux éléments pour faire progresser la mise en œuvre de l'approche intégrée prônée par la session extraordinaire.

31. La session extraordinaire et ses travaux préparatoires ont fourni un excellent exemple de la manière dont diverses entités du système des Nations Unies peuvent se mobiliser pour travailler ensemble en vue d'un objectif commun – le développement social au profit de tous dans le contexte de la mondialisation. Le suivi de la session extraordinaire exigera une action concertée et coordonnée de tout le système, et l'OIT est toute disposée à collaborer à cette fin avec les organisations intéressées du système international. Une évaluation globale des résultats de la session extraordinaire et de la suite à lui donner devait être discutée par les chefs de secrétariat des institutions du système des Nations Unies lors de la deuxième session ordinaire du Comité administratif de coordination (CAC) (New York, 27-28 octobre 2000), et une consultation interinstitutions devrait avoir lieu le 1^{er} novembre. L'OIT devrait également faire rapport sur les progrès de l'évaluation et la mise en œuvre des nouvelles initiatives, afin de permettre à l'ECOSOC de s'acquitter de sa responsabilité consistant à «évaluer régulièrement, par l'intermédiaire de la Commission du développement social, l'application future des engagements pris à Copenhague et des décisions de la session extraordinaire».

32. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:*

- a) *se féliciter de l'adoption du document final de la 24^e session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation»;*

⁹ Voir document GB.279/WP/SDG/3.

- b) se féliciter en particulier de ce que la session extraordinaire a reconnu le rôle que l'OIT est appelée à jouer pour poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague;*
- c) prier le Directeur général de veiller à ce que la mise en œuvre du programme d'activités de l'Organisation soit étroitement axée sur la réalisation du mandat qui a été conféré à l'OIT par la session extraordinaire, en coopération, le cas échéant, avec d'autres organisations internationales;*
- d) prier le Directeur général de faire rapport, en temps opportun, au Conseil d'administration sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la 24^e session extraordinaire.*

Genève, le 25 octobre 2000.

Point appelant une décision: paragraphe 32.